

# Les Jeux olympiques

## Des athlètes précaires au service de dirigeants vertueux

SÉBASTIEN FLEURIEL,  
université de Lille 1,  
Centre lillois d'études  
et de recherches  
sociologiques et  
économiques

Les Jeux olympiques prêtent aisément le flanc aux analyses dithyrambiques comme aux critiques antilibérales les plus farouches, et portent à leur acmé la tension paradoxale entre célébration exaltée pour certains et dénonciation révoltée pour d'autres. Du côté du mythe, on se ressourcera dans la lecture de la Charte olympique et des valeurs inlassablement psalmodiées, ainsi que dans l'ensemble des comptes-rendus hagiographiques – du genre *La fabuleuse histoire des Jeux olympiques*<sup>1</sup> – accessibles au rayon « sports » des librairies. Du côté de la critique, on piochera dans *Halte aux Jeux !* d'Albert Jacquard<sup>2</sup> ou plus copieusement dans la critique radicale du collectif inspiré de l'École de Francfort animant la revue *Illusio*<sup>3</sup> pour penser tout le mal inhérent à pareil événement commercial.

Il est certes tentant de résumer le développement des Jeux olympiques à l'emprise des forces du marché pour en faire l'emblème de tous les maux de la doctrine néolibérale et l'opposer aux représentations les plus enchantées de la performance sportive. Mais la désignation d'un ennemi tout trouvé, *i.e.* le marché et sa mondialisation, dédouane trop facilement des dirigeants sportifs (présidents de fédération, cadres sportifs, entraîneurs...) parés de toutes les vertus et enclins à dénoncer d'une même voix une tournure des événements à laquelle ils contribuent pourtant. Chacun d'entre eux se tenant prêt à jurer, à qui veut bien l'entendre, que seule la performance comme projet de société ou comme aventure humaine les intéresse dans cette affaire, on ne trouve étonnamment jamais personne prêt à défendre, ne serait-ce qu'à mots couverts, le gigantisme commercial de l'événement sportif.

On n'a de fait rien dit quand on a constaté le vent libéral soufflant sur les Jeux car la vigilance sociologique ne peut

1. R. Parienté, G. Lagorce, 2004, *La fabuleuse histoire des Jeux olympiques*, Minerva.
2. A. Jacquard, 2004, *Halte aux Jeux !*, Paris, Stock.
3. Plus particulièrement un article du numéro consacré aux Jeux olympiques daté de juin 2004, « L'humanisme olympique : entre grandeur et désillusions », *Illusio*, 1.

commencer qu'en tenant à distance les analyses les plus simplistes portant sur ces derniers. Il y a tout lieu de s'interroger sur ce que masquent en réalité les dénonciations régulièrement polarisées sur les méfaits de l'argent <sup>4</sup>. C'est qu'à force de désigner toujours le même coupable, on finit par faire oublier une réalité sociale rarement décrite pour ce qu'elle dit, et qui a trait aux conditions réelles de participation de tous les acteurs et dont le pire réside dans la négation même des rapports de subordination et de domination, effectivement à l'œuvre dans le travail de production de performance ; le tout sous couvert, précisément, de l'humanisme des Jeux.

### Une production instituée de l'échec

On ne devrait jamais oublier que la partition olympique correspond certes à la mise en musique médiatique d'une quantité de délégations nationales d'athlètes, de volontaires ou de bénévoles, toujours en croissance et orchestrée par le Comité international olympique (CIO), mais aussi et surtout, au sens littéral du terme, à une stricte division des rôles selon une segmentation qui ne doit rien au hasard. Et on néglige trop souvent que dans cette partition-là, les aspirations des uns ou des autres, les investissements consentis pour participer aux Jeux, les formes de l'engagement et surtout l'exposition au risque face aux aléas de la performance, constituent la chose la plus inégalement répartie entre les participants <sup>5</sup>.

Dans cette perspective, c'est bien les athlètes qui se trouvent le plus exposés, médiatiquement bien sûr, mais socialement surtout avec une prise de risque maximale pour une probabilité objective de réussite réduite à si peu <sup>6</sup>. Pour ne prendre qu'un exemple, celui de la France aux Jeux d'Athènes de 2004 <sup>7</sup>, 33 médailles (or, argent, bronze) ont été décernées pour une délégation de 315 participants français, soit approximativement <sup>8</sup> un taux d'échec de 90 % (au regard du régime des récompenses) pour un investissement de la part de chacun d'entre eux globalement équivalent. Une ancienne athlète sélectionnée olympique résumait d'ailleurs cette caractéristique :

*« Qu'on gagne où qu'on perde, on met les mêmes [moyens]... on est dans une recherche, qu'on gagne ou qu'on perde ! On peut gagner et se dire "merde, j'ai été nulle" parce qu'on était à la rue, parce qu'on n'était pas dedans [...] J'ai un compagnon qui est un peu extrême dans le sens où il dit "le sport c'est ce qui permet d'apprendre à perdre". Parce que c'est vrai que fondamentalement, d'un point de vue du résultat,*

4. Ces dénonciations ont pris leur ampleur à la suite de l'ouverture définitive des Jeux olympiques aux pratiques sportives professionnelles à partir de 1988 par décision du Comité international olympique sous la présidence de J.A. Samaranch. Cette ouverture, profitable aux athlètes à première vue, n'a pas contribué à faire diminuer les inégalités entre eux, bien au contraire... Les différences de rémunération, de conditions de travail, de préparation à la performance, de statut entre les différents acteurs n'ont jamais été si importantes.

5. S. Fleurbaey, 2006, « Le travail dénié et les Jeux olympiques : entre passions et intérêts », *Sociétés Contemporaines*, 3, 85-103.

6. Par esprit de clarté, on oppose ici le groupe des athlètes aux autres groupes d'acteurs participant aux Jeux. Pour nuancer cet effet, il faudrait prendre en considération le fait qu'au sein même de l'ensemble des athlètes, des inégalités tout aussi profondes peuvent être constatées entre les différentes disciplines plus ou moins exposées médiatiquement, entre les sexes, les générations, les nationalités, les moyens dont ils disposent...

7. Les observations qui suivent sont tirées d'un travail d'enquête conduit auprès de la délégation olympique française présente aux Jeux d'Athènes. Il a été mené entre 2004 et 2006 à Athènes puis en France et a donné lieu au traitement d'un questionnaire diffusé à l'ensemble de la

*globalement et statistiquement, on perd tous, il n'y en a que quelques-uns qui gagnent. Donc c'est une façon un peu provocatrice de dire les choses mais qui va à l'encontre de l'idée que le sport c'est devenir champion ; c'est des conneries ça ! C'est ce qu'on valorise, mais ce n'est pas le réel. Le réel, c'est qu'on perd, massivement. »*<sup>9</sup>

Il pourrait être rétorqué que tous les athlètes ne viennent pas nécessairement pour gagner mais plutôt pour « participer », si l'on applique l'esprit de Coubertin à la lettre. C'est cependant ne guère tenir compte des conditions réelles de participation des sportifs qui dépendent majoritairement des subsides de leur fédération sportive de tutelle pour s'entraîner dans le cadre d'un contrat de préparation olympique (nommé contrat de PO), soumis à réévaluation systématique au terme de chaque olympiade. Selon un principe méritocratique qui ne se satisfait guère d'une « simple » participation, l'absence de résultats significatifs peut déboucher sur une rupture de contrat dont les conséquences peuvent s'avérer désastreuses pour les athlètes en mettant en question une organisation de vie exclusivement orientée vers la performance. Aussi l'idée que les athlètes font de la « simple » figure n'apparaît pas sérieuse si l'on admet que près de huit sur dix d'entre eux viennent jouer une place significative dans la hiérarchie mondiale (tableau 1 ci-dessous), condition du renouvellement de leur contrat de PO. De fait, ces conditions particulières indexent l'avenir à l'obtention d'une performance et expliquent pourquoi plus d'un athlète sur deux se déclare insatisfait de sa participation aux Jeux, soit directement à cause de résultats insuffisants, soit en raison du caractère délétère de l'expérience compétitive (relatif à l'exacerbation de la concurrence, au risque de blessures, à l'installation d'une conduite obsessionnelle exclusive, etc.).

délégation ainsi qu'à une campagne d'entretiens.

8. Approximativement, car le nombre de médailles comptabilisées pour la France est inférieur au nombre de médaillés olympiques du fait des multiples titres obtenus par équipe.

9. Entretien du 3 avril 2008.

10. Codage à réponses multiples de la question ouverte réservée aux athlètes « Quels étaient vos objectifs lors de ces JO ? ». Exemples significatifs de réponses ayant donné lieu au codage. Pour podium : *Obtenir une médaille ;* pour classement : *Être dans les dix premiers ;* pour Meilleur de soi : *Apprendre et progresser au plus haut niveau pour pourquoi pas devenir champion olympique dans quelques années ;* pour participer aux JO : *Être sous les trente premiers. Savourer le plaisir de pouvoir participer au plus important concours sportif du monde.*

**Tableau 1 : Objectifs sportifs des athlètes<sup>10</sup>**

Objectifs	Effectifs	%
Podium	120	52,6
Classement	70	30,7
Meilleur de soi	18	7,9
Participer aux JO	20	8,8
<b>Total</b>	<b>228</b>	<b>100</b>

À bien des égards, les Jeux olympiques sont donc une entreprise de production d'échecs massifs et systématiques,

génératrice de frustration pour une partie non négligeable des athlètes. C'est sans doute cette frustration qui détermine dans une large mesure le rapport subjectif ambivalent que les athlètes entretiennent avec leur propre participation, qui peut conduire à constater l'échec et en même temps en célébrer l'entreprise, comme le souligne cet extrait : « *Non. Je suis encore très frustré et déçu de notre prestation. Sinon superbe organisation.* »<sup>11</sup> »

## Des risques inégalement partagés

Par opposition, le sort des organisateurs de l'événement, entendus ici comme les dirigeants élus des fédérations sportives, contraste nettement avec la situation des athlètes par une exposition au risque d'échec plus faiblement dépendante des résultats sportifs. À la question de la définition de ce à quoi correspondent des Jeux réussis, le groupe des élus fédéraux est celui qui accorde la plus faible proportion (29,4 %) à l'obtention des résultats au profit d'une focalisation sur l'efficacité du dispositif organisationnel de l'événement (21,2 %) et surtout une célébration des valeurs olympiques (41,2 %) (cf. tableau 2).

**Tableau 2 : Définition de Jeux réussis pour l'encadrement sportif (en %)**

Type de personnel	Organisation efficace	Célébration des valeurs	Obtention de performances	Objectifs professionnels atteints	NR	Total
Élus fédéraux	23,5	41,2	29,4	-	5,9	100
Encadrement technique	18,4	23,3	47,2	4,3	6,7	100
Médical et paramédical	4,3	39,1	34,8	13	8,7	100
Administratif, autre	10	35	40	-	15	100
Ensemble	15,4	28,5	43,1	5,3	7,7	100

X<sup>2</sup>=16,4 p = 0,171

Ces manières de vivre et d'appréhender le même événement se comprennent donc depuis la position que chacun occupe dans le dispositif olympique qui polarise les plus exposés au verdict de la (contre-)performance d'un côté et les mieux protégés de l'autre. À un extrême, le plus fragile, se retrouvent les athlètes relativement jeunes, dont beaucoup expérimentent les Jeux pour la première fois et dont la situation du moment s'inscrit dans un avenir encore incer-

11. Athlète, masculin, 32 ans, marié, deux enfants, première participation aux Jeux, employé, père et mère enseignants.

tain aux plans familial (avec un taux de célibat important), professionnel ou social (29,3 % d'entre eux sont étudiants ou au début de leur carrière et 22,4 % sont employés), et est dans tous les cas suspendue à leurs bonnes performances. À l'autre extrême, le plus stable, se concentre un encadrement plus souvent habitué des Jeux, plus âgé et selon la formule consacrée plus régulièrement « établi dans la vie » aussi bien familialement que professionnellement, et dont les (contre-)performances affectent objectivement moins directement les conditions de vie ou tout du moins peuvent être relativisées à moyen terme.

Entre ces deux pôles se forme naturellement un *continuum* de positions intermédiaires où se succèdent entraîneurs, directeurs techniques, cadres de santé, personnels administratifs, exposés de manière variable aux aléas de la performance. Mais on peut globalement avancer qu'à l'instabilité des uns correspond ainsi la stabilité des autres avec toutes les incompréhensions et malentendus liés aux écarts entre générations dont les conditions de vie et d'existence ont peu de choses à voir<sup>12</sup>. C'est qu'il n'y a guère de symétrie dans la manière de vivre la situation de performances quand le risque encouru en cas d'échec n'est pas le même. Dans ce contexte, l'encadrement envisage son rôle sur le mode d'un service rendu aux athlètes de façon quasi bénévole qui dénie toute réalité aux conditions objectives de production des performances, et qu'un dirigeant synthétisait sous la formule typique : « *Mon engagement bénévole dans le sport remonte à plus de 20 ans, [...] faire partie du staff français aux JO est un privilège, être présent à Athènes, c'est donner un peu de soi et recevoir beaucoup des autres* »<sup>13</sup>.

12. Sur ce décalage, cf. C. Baudelot et R. Establet, 2000, *Avoir 30 ans en 1968 et 1998*, Paris, Seuil.
13. Chef de mission olympique, masculin, 52 ans, marié, un enfant, quatrième participation aux Jeux.
14. J.-M. Faure et C. Suaud, 1994, « Un professionnalisme inachevé. Deux états du champ du football professionnel en France, 1963-1993 », *Actes de la recherche en sciences sociales*, 103, 7-25.

### Des sportifs précaires sous couvert de la vertu sportive

C'est ce processus de dénégation, qui fait la part belle aux dirigeants en qualité d'ambassadeurs des nobles causes (celles de l'« aventure humaine ») face à des athlètes en passe d'être corrompus par le système, qu'une lecture exclusive en termes d'intrusion néolibérale néglige couramment. Car, à force de déplorer les méfaits du marché en s'en dédouanant par un angélisme de circonstance, ces mêmes dirigeants font incidemment le lit du toujours pire pour les athlètes en déplaçant la question du travail sportif et de ses conditions effectives d'exercice sur le seul terrain de l'argent<sup>14</sup>. Au nom de l'intérêt supérieur de la performance et du dépassement de soi, supposés élever le genre humain, les dirigeants sportifs

organisent des compétitions toujours plus exigeantes qui appellent les athlètes à s'engager corps et âme sans fournir les filets de protection appropriés pour en prévenir les risques. Refouler la figure ou le statut de travailleur à part entière aux sportifs pour les « protéger du marché » les expose de fait structurellement à toutes les « dérives » par la précarité de leurs conditions d'exercice dans la mesure où le statut d'athlète de haut niveau ne leur garantit ni protection sociale, ni prévoyance mais une simple assistance financière assujettie à des résultats sportifs probants. Face à cette culture du résultat, on se bornera à rappeler ici que le statut d'athlète de haut niveau défini par la loi n'est nullement associé à un régime de protection sociale<sup>15</sup>. Ceci implique que les risques traditionnellement couverts pour la population ne le sont pas pour les athlètes, en particulier du point de vue de la santé et plus précisément encore de la prise en charge des maladies professionnelles, alors que les corps des sportifs sont soumis à une usure intensive ainsi qu'à des blessures régulières. De même, la couverture vieillesse ne prend pas en compte les années passées sous le statut d'athlète de haut niveau dans le calcul des annuités pour la retraite, pas plus qu'il n'ouvre de droits à l'assurance-chômage. C'est donc là une bien pauvre conception du sport et du sportif qui se tisse sous les dehors de la vertu dirigeante gardienne du temple sportif et de ses valeurs supposées mais incompatibles avec la reconnaissance effective du sportif de haut niveau comme travailleur de fait. C'est qu'au principe de réalité, on préfère encore et toujours le mythe, celui d'un sport imaginé autrefois vertueux et perverti depuis par le marché. À l'image d'autres univers, par exemple artistique, où quelques figures ultramédiatisées suffisent à faire oublier la cohorte d'artistes précaires et autres intermittents du spectacle, la médiatisation de quelques sportifs de renom éclipse tout débat sur les conditions de travail effectives de tous les autres. Fonctionnant comme un cache-sexe, cette manière de poser les choses permet de ne jamais voir la précarité là où elle vient se loger véritablement. ■

15. Cf. S. Fleuriel et M. Schotté, 2008, *Sportifs en danger. La condition des travailleurs sportifs*, Bellecombe-en-Bauges, Éditions du Croquant.